

## Compte-rendu du conseil municipal du Mardi 21 Décembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 15 décembre 2021, s'est réuni en présence de : Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Nicolas PEYRARD, Bruno RASCLE, Nicole BARRALLON, Chantal POULY, Martine THERMEAU, Christian RASCLE, Chloé BOUCHET, Hubert RASCLE, Pierrick FRISON, Carmen CROUZET-GAILLARD, Agnès FAUGIER.

Nicole BARRALLON est désignée comme secrétaire de séance.

14 élus présents, 14 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2021

## 1. Fonds de concours Voirie Bâtiments Infrastructures : nouvelle demande de versement

Le conseil municipal, à l'unanimité, a sollicité le versement par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon d'une nouvelle partie du fonds de concours « voirie – bâtiments - infrastructures » selon les éléments suivants :

Dépenses éligibles : 385 849.17 €

Subventions à déduire : 285 061.00 € Fonds de concours sollicité : 50 394.08 €

## 2. Rénovation ancienne caserne : demande de subvention LEADER

Suite au déménagement du centre de secours, et à l'opportunité d'accueillir de nouveaux services sur la commune par la création d'un coworking de praticiens de médecine alternative, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter une aide auprès du programme d'accompagnement du LEADER à hauteur de 50 000 € pour rénover l'ancienne caserne.

#### 3. Budget communal : décision modificative n°4

Afin de régler les dernières factures de l'année et d'affecter des dépenses imprévues, le conseil municipal, à l'unanimité, a ajusté le budget communal par une décision modificative.

# 4. <u>Budget Communal et Assainissement : vote des dépenses d'investissement 2022</u> dans la limite de 25%

Selon les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité, a décidé d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent. Cela permet d'honorer les dépenses auprès des fournisseurs avant d'avoir voté les budgets en mars ou en avril prochain.

## 5. Budget Assainissement : Admissions en non-valeur

Le conseil municipal à l'unanimité, a approuvé l'admission en non-valeur des recettes correspondantes à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public pour un montant total de 41.32 €.

## 6. Budget assainissement: Décision Modificative n°2

Afin d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables non prévues, le conseil municipal à l'unanimité, a ajusté le budget assainissement par une décision modificative.

## 7. Régularisations foncières des pistes forestières des Cartaires

Suite aux travaux de réfection de la route forestière du bois des Cartaires et afin de régulariser les emprises foncières, le conseil municipal à l'unanimité, a autorisé le maire à acquérir les parcelles concernées au prix de 1 € symbolique chacune et de prendre en charge les frais notariés correspondants.

## 8. Acquisition bâtiment situé à côté de l'Agence Postale

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition du bâtiment situé à côté de l'agence postale au prix de 55 000 €.

### 9. Servitude de surplomb

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise en place d'une servitude de surplomb pour l'installation d'un conduit de cheminée extérieur donnant sur le jardin de la maison Lacour, propriété de la commune.

### 10. Création du réseau de chaleur

Le conseil municipal, à l'unanimité, a créé une régie municipale « réseau de chaleur bois énergie », et son budget annexe assujetti à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il a également autorisé le maire à recruter la maitrise d'œuvre et à solliciter les subventions auprès de toutes structures susceptibles de subventionner le projet.

### 11. Constitution du Conseil d'Exploitation

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la régie municipale « réseau de chaleur bois énergie », le conseil municipal à l'unanimité, a constitué un conseil d'exploitation en désignant des membres et a adopté des statuts.

## 12. Protocole d'aménagement du temps de travail

Après concertation avec les agents de la collectivité, et suite à l'avis favorable du Comité Technique du 7 décembre dernier, le conseil municipal à l'unanimité, a validé le protocole relatif au temps de travail qui sera mis en place dans la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La secrétaire de séance, Nicole BARRA/LON